



# Fiche signalétique sur la sécurité

## SECTION I - IDENTIFICATION

**NOM DU PRODUIT :** Rainbow® Telco & Power Wasp Spray  
**NUMÉRO DU PRODUIT :** 88501  
**NUMÉRO D'ENREGISTREMENT :** ARTICLE DU RÈGLEMENT 27687 P.C.P.  
**NOM DE LA COMPAGNIE :** Rainbow Technology Corporation  
**ADRESSE DE LA COMPAGNIE :** 261 Cahaba Valley Parkway, Pelham, Alabama USA 35124  
**PERSONNE-RESSOURCE :** Larry Joe Steeley, Jr.  
**TÉLÉPHONE DE LA COMPAGNIE :** 1-800-637-6047  
**TÉLÉPHONE D'URGENCE :** Chem-Tel 1-800-255-3924 ; 1-813-248-0585, à l'extérieur des États-Unis.  
**DATE DE LA PRÉPARATION :** 7 juin 2017

## SECTION II – IDENTIFICATION DES RISQUES

**CLASSIFICATION :** Gaz comprimé  
Irritant oculaire: Catégorie 2b  
Risque par aspiration : Catégorie 1  
**ÉNONCÉ(S) DE RISQUE DANGER :** Contient du gaz comprimé ; peut exploser si chauffé. Peut provoquer une irritation oculaire. Peut être fatal si avalé et s'il y a pénétration des voies respiratoires.  
Ce produit contient les produits chimiques suivants de toxicité inconnue, sous forme de pourcentage : 0 %  
**ÉNONCÉS PRÉVENTIFS:** Garder éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. -Ne pas fumer.  
Contenant sous pression : Ne pas percer ou brûler après l'utilisation. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures au dessus de 50° C / 122° F. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Bien se laver les mains après la manutention.  
Par voie oculaire : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont faciles à enlever. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des soins médicaux. Si avalé : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne PAS faire vomir. Fermer à clé l'endroit d'entreposage. Éliminer le contenu et le contenant selon la réglementation locale, provinciale et fédérale.



**SYMBOLE:**  
**DANGERS NON AUTREMENT CONSIDÉRÉS:** Sans objet

## SECTION III – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANTS DANGEREUX	NUMÉRO DE CAS	POURCENTAGE
Hydrocarbure à base d'isoparaffine	64742-47-8	60 - 100 %
Dioxyde de carbone	124-38-9	1 - 5 %

## SECTION IV - PREMIERS SOINS

**YEUX:** Par voie oculaire : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont faciles à enlever. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenez de l'aide ou un conseil médical.  
**INGESTION :** Si avalé : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne PAS faire vomir.  
**INHALATION:** Si inhalé : Amener la personne à l'air frais et maintenir sa respiration confortable. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
**CUTANÉ:** Laver immédiatement à l'eau courante avec du savon pendant 15 minutes. Enlever immédiatement tous les vêtements et chaussures contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe.  
**RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ:** Yeux : rougeur, larmoiement, vision trouble  
**RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ:** Les émanations concentrées et l'inhalation du matériel peuvent provoquer un manque d'oxygène, perte de fonction cérébrale et possiblement la mort.  
**AVIS AU MÉDECIN:** Il n'existe pas de régime de traitement particulier. Le traitement d'une surexposition devrait viser le contrôle des symptômes et la condition clinique du patient.

## SECTION V – MÉTHODES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE

**AGENTS D'EXTINCTION:** Poudre chimique, mousse d'alcool ou avec résistance aux alcools, ou dioxyde de carbone. L'eau peut être non efficace.  
**AGENTS D'EXTINCTION NON-APPROPRIÉS:** Pulvérisation avec de l'eau.

**PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE:** Porter un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH avec un masque facial complet pouvant fonctionner en mode de pression positive avec une combinaison de protection complète durant la lutte contre un incendie. Utiliser une pulvérisation d'eau seulement pour refroidir les contenants menacés.

**INCENDIE PARTICULIERS ET RISQUES D'EXPLOSION:** Rester éloigné des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas asperger une flamme nue ou une autre source inflammable.

**PRODUITS DANGEREUX DE COMBUSTION:** Oxydes de carbone

## SECTION VI – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE:** Consulter la section VIII pour un équipement de protection individuelle adapté.

**DÉVERSEMENT:** Nettoyer avec un matériau non-combustible comme la vermiculite, du sable ou de la terre. Si plusieurs contenants sont ouverts, enlever les sources d'inflammation. Éviter le déversement dans les conduites d'égout, les collecteurs d'eaux pluviales et les cours d'eau naturels.

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS:** Éliminer les déchets selon la réglementation fédérale, provinciale et locale. Les contenants vides peuvent être dangereux.

**STATUT RCRA:** Les déchets sont considérés non-dangereux selon la réglementation américaine environnementale du RCRA, cependant le produit devrait être complètement décrit avant son élimination (40 CFR 261).

## SECTION VII – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**MANUTENTION ET ENTREPOSAGE:** Protéger de la lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures au dessus de 50° C / 122° F. Contenant sous pression : Ne pas percer ou bruler après l'utilisation. Fermer à clé le site d'entreposage.

**AUTRES MESURES DE PRÉCAUTION:** Garder hors de la portée des enfants.

**INCOMPATIBILITÉ:** Certains plastiques et les agents oxydants forts.

## SECTION VIII – MESURES DE CONTROLE D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS DANGEREUX	OSHA PEL :	ACGIH (TLV)
Hydrocarbure à base d'isoparaffine	400 ppm	400 ppm
Dioxyde de carbone	5000 ppm	5000 ppm

**CONTROLES TECHNIQUES / VENTILATION:** Ventilation générale adéquate.

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES:** Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE:** Porter une protection pour les yeux.

**MESURES ADDITIONNELLES:** Bien se laver les mains après la manutention.

## SECTION IX – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**APPARENCE:** Aérosol transparent

**ODEUR:** Odeur légère

**NIVEAU CRITIQUE D'ODEUR:** Non déterminé

**POINT D'ÉBULLITION:** 232° C

**POINT DE CONGÉLATION:** Non déterminé

**INFLAMMABILITÉ:** N'est pas considéré comme un aérosol inflammable ou comme aérosol extrêmement inflammable selon la norme 29CFR 1910.1200 de l'OSHA.

**POINT D'ÉCLAIR:** > 93° C (200° F)

**TEMPÉRATURE D'AUTO-ALLUMAGE:** Non déterminée

**LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ:** Sans objet

**LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ:** Sans objet

**PRESSION DE VAPEUR (mm Hg):** 90-100 psi

**DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1):** < 6

**TAUX D'ÉVAPORATION:** < 1

**DENSITÉ RELATIVE (H<sub>2</sub>O = 1):** 0,81

**pH :** Sans objet

**SOLIDES (%):** Non déterminé

**SOLUBILITÉ DANS L'EAU:** 0 %

**COEFFICIENT DE PARTAGE: n-OCTANOL / EAU (KOW):** Non déterminé

**VOLATILITÉ INCLUANT L'EAU (%)**: 3 %  
**VOLATILITÉ DES COMPOSÉS ORGANIQUES (VOC)**: < 1%  
**RIGIDITÉ DIÉLECTRIQUE (Volts)**: 48,100  
**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION**: Non déterminée  
**VISCOSITÉ**: Non déterminé

## SECTION X – DONNÉES DE STABILITÉ ET DE RÉACTIVITÉ

**RÉACTIVITÉ**: Aucune connue  
**STABILITÉ CHIMIQUE**: Stable  
**CONDITIONS À ÉVITER**: Températures au-dessus de 50° C et les sources inflammables.  
**INCOMPATIBILITÉ**: Certains plastiques et les agents oxydants forts.  
**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX OU SOUS-PRODUITS**: Oxydes de carbone  
**POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES**: Aucune connue

## SECTION XI – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

**INFORMATION TOXICOLOGIQUE**: Hydrocarbure à base d'isoparaffine (64742-47-8) Dommages oculaires / Irritation: 2B; Risque d'aspiration: Catégorie 1  
**MODES D'ENTRÉE**: Par ingestion, inhalation, voie cutanée  
**OCULAIRE**: Provoque irritation, rougeur, larmoiement.  
**INGESTION**: Peut provoquer la nausée, la diarrhée, le vomissement.  
**INHALATION**: Peut causer des étourdissements. Une exposition excessive peut mener à un manque d'apport en oxygène et à la perte de conscience.  
**CUTANÉ**: Peut provoquer une légère irritation, une délipidation localisée.  
**TROUBLE MÉDICAL AGGRAVÉ**: Une exposition excessive peut mener à des maladies respiratoires, cardiovasculaires ou pulmonaires.  
**RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ**: Yeux : rougeur, larmoiement, vision trouble  
**RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ**: Les émanations concentrées et l'inhalation du matériel peuvent provoquer un manque d'oxygène, perte de fonction cérébrale et possiblement la mort.  
**CANCÉROGÉNÉCITÉ**: Selon OSHA : Non ACGIH : Non NTP : Non IARC : Non AUTRE : Sans objet

## SECTION XII – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**INFORMATION ÉCOLOGIQUE**: Ce produit est extrêmement toxique aux organismes aquatiques, incluant les poissons et les invertébrés. Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans les endroits où une surface d'eau est présente ou dans les zones intertidales en-dessous de la moyenne de fluctuation du niveau d'eau. Ne pas appliquer quand les conditions de la météo favorisent une dérive à partir des zones traitées. La dérive et le ruissellement des zones traitées peuvent être dangereux aux organismes aquatiques des zones environnantes. Ne pas contaminer l'eau avec les eaux de rinçage de l'équipement.  
**BIODÉGRADABILITÉ**: Le composant ou les composants de ce produit ne sont pas biodégradables.  
**BIOACCUMULATION**: Les composants de ce mélange peuvent s'accumuler biologiquement dans les organismes aquatiques.  
**MOBILITÉ DANS LE SOL**: Ce produit est mobile dans le sol.  
**AUTRES RISQUES ÉCOLOGIQUES**: Ce matériel est toxique à la vie aquatique.

## SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS**: Éliminer les déchets selon la réglementation fédérale, provinciale et locale. Les contenants vides peuvent être dangereux.  
**STATUT RCRA**: Les déchets sont considérés comme non-dangereux selon la réglementation environnementale du RCRA, cependant le produit devrait être complètement caractérisé avant son élimination (40 CFR 261).

## SECTION XIV - INFORMATION SUR LE TRANSPORT

**DÉSIGNATION OFFICIELLE POUR LE TRANSPORT:** Aérosols, Quantité limitée (Ltd. Qty.)

**CLASSEMENT / DIVISION DE RISQUE:** 2.2

**No. UN/NA :** UN 1950

**GROUPE D'EMBALLAGE:** Sans objet

### TRANSPORT AÉRIEN

**DÉSIGNATION OFFICIELLE POUR LE TRANSPORT:** Aérosols, Quantité limitée (Ltd. Qty.).

**CLASSEMENT / DIVISION DE RISQUE:** 2.2

**No. UN/NA :** UN 1950

### TRANSPORT MARITIME:

**NAVIRE (IMO / IMDG)**

**DÉSIGNATION OFFICIELLE POUR LE TRANSPORT:** Aérosols, Quantité limitée (Ltd. Qty.).

**CLASSEMENT / DIVISION DE RISQUE:** 2.2

**No. UN/NA :** UN 1950

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX MARINS:** Polluant marin

## SECTION XV - INFORMATION SUR LA RÈGLEMENTATION

**STATUT TSCA :** Tous les agents chimiques sont listés ou exemptés.

**SUPERFUND / CERCLA (COMPREHENSIVE RESPONSE COMPENSATION, AND LIABILITY ACT):** Aucun

**CLASSEMENT DES RISQUES SELON LA SECTION 311 / 312 DE SARA:** Aucun

**COMPOSANTS DÉCLARABLES SELON SARA 313:** Aucun

**RÈGLEMENTATION PROVINCIALE / ÉTAT AMÉRICAIN:** Proposition 65 de la Californie: Aucun

**RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE:** Tous les composants sont listés ou exemptés.

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'agence de protection environnementale américaine (EPA) et il est sujet à certaines exigences d'étiquetage selon la loi américaine sur les pesticides. Ces exigences sont différentes des critères de classification et de l'information sur les risques des fiches signalétiques et de l'étiquetage en milieu de travail des produits chimiques qui ne sont pas des pesticides. Ce qui suit concerne l'information sur les risques qui doit être identifiée sur l'étiquetage des pesticides: DANGER : Nocif si absorbé par la peau. Peut causer une irritation oculaire modérée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif si inhalé. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver minutieusement avec du savon et de l'eau après chaque manipulation du produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer des produits de tabac ou d'utiliser la salle de bain. Enlever les vêtements contaminés et bien les nettoyer avant de les réutiliser. Inflammable. Contenu sous pression. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles ou des flammes nues. Ne pas percer ou incinérer le contenant. L'exposition à des températures au-dessus de 54° C peut provoquer un éclatement. Le contact avec des bardeaux de toiture peut provoquer leur décoloration ou d'autres effets non désirables.

EPA Reg. No. 13283-20 EPA Est. 44446-TX-1

**NFPA SANTÉ:** 2

**HMIS SANTÉ :** 2

**NFPA INFLAMMABILITÉ :** 1

**HMIS INFLAMMABILITÉ :** 1

**NFPA RÉACTIVITÉ :** 1

**HMIS RÉACTIVITÉ :** 1

**NFPA AUTRE :** Aucun

**HMIS PROTECTION :** A

## SECTION XVI - INFORMATION ADDITIONNELLE

N/A = sans objet; N/D = Non déterminé

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ:** Au meilleur de notre connaissance, l'information contenue ci-dessus est considérée comme précise. Cependant, nous déclinons toute responsabilité sur l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues ci-dessus. La détermination finale de la convenance de tout matériel demeure l'entière responsabilité de son utilisateur. Tout matériel peut présenter des risques inconnus et doit être utilisé avec prudence. Bien que certains risques soient décrits ci-dessus, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui peuvent exister. L'information contenue dans cette fiche signalétique a été obtenue à partir des sources habituelles et elle est considérée comme fiable; cependant, les données sont fournies sans aucune garantie, exprimée ou impliquée, concernant leur authenticité ou leur exactitude. Puisque les conditions de manutention, d'entreposage et d'élimination de ce produit sont hors du contrôle du fabricant, le fabricant ne sera pas tenu responsable de toute perte, blessure ou dépense encourue, suite à l'utilisation inappropriée du produit. Aucune garantie, exprimée ou impliquée, concernant le produit décrit dans cette fiche signalétique ne peut être formulée ou suggérée par une déclaration contenue dans cette fiche. Divers organismes gouvernementaux peuvent avoir des règlements spécifiques concernant le transport, la manutention, l'entreposage, l'utilisation, ou l'élimination de ce produit qui ne sont pas couverts par cette fiche. L'utilisateur est responsable de la totale conformité du produit.